

Questions orales

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. La ministre a bien dit être convaincue que les économies se répercuteront non seulement sur le prix de l'essence à la pompe, mais aussi sur les prix du mazout et du carburant diesel, une fois que les détaillants auront épuisé leurs stocks coûteux. Nous comptons voir se répéter le même genre de mesure que la réduction du prix de l'essence à la pompe, qui est maintenant de quelque 48c. le gallon.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA FABRICATION DE MÉDICAMENTS NON BREVETÉS—LES CONSULTATIONS DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré le 17 mars à la Chambre: «nous sommes en train de terminer notre processus de consultation» à propos de la possibilité de restreindre la fabrication de médicaments non brevetés. Est-ce que dans le cadre de ce processus de consultation, dont il a dit il y a trois semaines qu'il était en train de se terminer, on consulte les gens les plus importants qui seront touchés par cette décision, les consommateurs canadiens moyens?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous avons procédé évidemment au cours des derniers mois à une vague série de consultations et, évidemment, dans ces consultations, nous avons eu des entretiens avec divers membres de compagnies pharmaceutiques et génériques ainsi que du côté des consommateurs.

[Traduction]

L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre a déclaré ceci également, en parlant de la décision: «Nous veillerons à ce qu'elle crée des emplois et attire des investissements au Canada». Si le gouvernement adopte une loi qui aura pour effet d'acculer à la faillite les fabricants de médicaments non brevetés, comment pourra-t-on créer des emplois et compenser la hausse massive des prix que devront payer les consommateurs canadiens moyens?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je le répète, parce que je l'ai dit à plusieurs reprises, lorsque la politique sera évidemment rendue publique et lorsqu'elle sera entérinée par le Cabinet, nous aurons une politique qui justement répondra aux besoins des consommateurs en même temps qu'elle favorisera la création d'emplois au Canada et les investissements des compagnies.

[Traduction]

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LA DATE DE L'ANNONCE DES PAIEMENTS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Le programme de stabilisation du prix des grains de l'Ouest donnera lieu d'ici quelques semaines, je l'espère, à des paiements de quelque 500 millions de dollars qui combleront tout au moins le manque à gagner des producteurs de céréales l'an dernier. Le ministre compte-t-il annoncer les paiements de stabilisation en même temps que le prix initial des grains, afin d'atténuer les difficultés que causera la faiblesse inouïe des prix? Quand fera-t-il cette annonce?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député a raison. Le gouvernement a modifié la loi il y a tout juste un an afin de permettre des paiements provisoires. Nous sommes en train de décider si nous allons verser ces paiements. Nous espérons obtenir les chiffres assez tôt pour que les producteurs touchent l'argent d'ici le 1^{er} mai. À propos de prix initial, j'aimerais que le député me donne son avis d'agriculteur. Sachant fort bien que les prix des céréales ne sont pas très avantageux, pense-t-il que nous devrions annoncer les deux mesures en même temps?

LES PAIEMENTS D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, quand le ministre annoncera les prix initiaux, sera-t-il aussi question de paiements d'appoint afin de compenser la faiblesse des prix et les pertes découlant de la nouvelle loi agricole des États-Unis? Se conformera-t-il aux recommandations du groupe consultatif et annoncera-t-il aussi ces versements?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le cours mondial des céréales est catastrophique. On ne peut attribuer entièrement la situation à la loi américaine. Les pays de la Communauté européenne ont une production excédentaire, ce qui est la grande cause de l'effondrement des prix. Les Américains n'ont fait que réagir aux mesures prises par les Européens. Nous explorons toutes les possibilités en vue de venir en aide aux céréaliers de l'Ouest et des autres régions du Canada. L'un des moyens dont nous disposons est justement la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, que le député a mentionnée dans sa première question.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—ON DEMANDE UN RAPPORT PROVISOIRE SUR LE REVENU DE PENSION

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. D'après les comptes rendus des médias, le rapport de la Commission Forget ne sera pas remis avant la fin de septembre 1986. Je sais que la ministre est consciente des préoccupations des pensionnés au Canada, notamment ceux des Forces armées